Saisie massive de médicaments et de crèmes cosmétiques à Longoni

Le 5 novembre 2026, la brigade des douanes de Longoni a réalisé une interception record de 136 540 médicaments à usage humain (IBUCAP, ABITOL et sirops PHAMACTIN). Dans le conteneur en provenance de Tanzanie, elle a également découvert une quantité de 208 310 crèmes blanchissantes, produits cosmétiques distincts des médicaments, ainsi que des compléments alimentaires.

Comme souvent, ce conteneur avait été faussement déclaré à la douane comme renfermant « des poubelles, des boubous, des meubles, des tapis, des boissons, des châles et des matelas ». C'était sans compter avec la perspicacité et les techniques de ciblage de la douane. Le conteneur a été isolé et mis sous contrôle. Celui-ci s'est avéré particulièrement fructueux puisqu'il a permis de réaliser l'une des saisies les plus massives de médicaments et produits blanchissants jamais enregistrées par la douane de Mayotte. Ces produits fabriqués en Inde et en Chine sont écoulés par des sociétés basées aux Émirats. Ils n'ont aucune autorisation de mise sur le marché et ne peuvent être commercialisés sur le territoire français.

Quels sont les risques pour les consommateurs ? Ces produits n'ont pas été contrôlés, validés et autorisés par l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM). Il existe un réel risque sanitaire pour les consommateurs tant sur la composition qui n'est pas validée pouvant contenir des substances dangereuses ou interdites (cancérigène ou mutagène), que par le risque de mésusage.

Concernant les crèmes éclaircissantes ou blanchissantes, elles peuvent présenter des risques pour la santé, à la fois au niveau cutané et d'un point de vue général. Les risques cutanés sont multiples notamment de vergetures, de dépigmentation ou d'eczéma, parfois irréversibles. Sur le plan général, ces produits présentent des risques d'intoxications, de problèmes hormonaux, ~~et~~ métaboliques, ou pour le fœtus durant une grossesse.

L'ARS Mayotte et la direction régionale des douanes portent une attention particulière à ces situations d'importations illégales de produits sanitaires, afin de limiter les risques pour la population.

Contact Presse : Jean-Michel MANZONI, directeur régional adjoint des douanes de Mayotte 06 39 61 74 05